CALCUL DE L'INDICE DE RÉPARABILITÉ ET PRÉSENTATION DES PARAMÈTRES AYANT PERMIS DE L'ÉTABLIR	*Lave-linge*

FICHE D'INFORMATION À TRANSMETTRE AUX DEMANDEURS
(cf. Article L. 541-9-2 du Code de l'environnement)

Date du calcul	**17. 12. 2020**
Nom ou marque commerciale du producteur ou de l'importateur	**ASKO**
Adresse du producteur ou de l'importateur	**Eberhardt, Distributeur exclusif pour la France, 18 Rue des Frères Eberts, F-67024 Strasbourg Cedex 1**
Référence du modèle donnée par le producteur ou l'importateur	**W6124X.W/2**

Critère	Sous-critère	Note du sous-critère sur 10	Coefficient du sous critère	Note du critère sur 20	Total des notes des critères sur 100
CRITÈRE 1 : DOCUMENTATION	1.1 Durée de disponibilité de la documentation technique et relative aux conseils d'utilisation et d'entretien	7,30	2	14,60	82,56
CRITÈRE 2 : DÉMONTABILITÉ, ACCÈS, OUTILS, FIXATIONS	2.1 Facilité de démontage des pièces de la liste 2*	10,00	1	19,65	
	2.2 Outils nécessaires (liste 2)	10,00	0,5		
	2.3 Caractéristiques des fixations entre les pièces de la liste 1** et de la liste 2	9,30	0,5		
CRITÈRE 3 : DISPONIBILITÉ DES PIÈCES DÉTACHÉES	3.1 Durée de disponibilité des pièces de la liste 2	10,00	1	19,16	
	3.2 Durée de disponibilité des pièces de la liste 1	8,80	0,5		
	3.3 Délais de livraison des pièces de la liste 2	10,00	0,3		
	3.4 Délais de livraison des pièces de la liste 1	8,80	0,2		
CRITÈRE 4 : PRIX DES PIÈCES DÉTACHÉES	4. Rapport prix des pièces de la liste 2 sur prix de l'équipement neuf	10,00	2	20,00	
CRITÈRE 5 : CRITÈRE SPÉCIFIQUE	5.1 Accessibilité du compteur d'usage	0,00	1	9,15	
	5.2 Assistance à distance sans frais	10,00	0,5		
	5.3 Possibilité de réinitialisation logicielle	8,30	0,5		
			Note de l'indice sur 10		**8,26**

**liste 2 : liste des 3 à 5 pièces détachées au maximum (selon la catégorie d'équipements concernée) dont la casse ou les pannes sont les plus fréquentes ;*
***liste 1 : liste de 10 autres pièces détachées au maximum (selon la catégorie d'équipements concernée) dont le bon état est nécessaire au fonctionnement de l'équipement.*